



Chère finissante,
Cher finissant,

Il y a tout lieu de croire que l'Université Laval sera en mesure de reconnaître votre droit au diplôme au terme de la session d'hiver, si vous réussissez les cours auxquels vous êtes présentement inscrit ou inscrite.

L'Université honorera publiquement les récipiendaires de grades des trois cycles de la Faculté de droit lors d'une **collation des grades qui aura lieu le 11 juin 2011, à 15 h 30. L'information utile à ce sujet se trouve sur notre site web facultaire : « [Collations des grades 2010-2011](#) ».**

Vous comprendrez que la tenue d'un tel événement comporte des exigences d'organisation assez lourdes. Il est donc indispensable que nous connaissions, le plus rapidement possible, le nom des personnes qui ont l'intention de participer à cette cérémonie. C'est pourquoi **nous vous prions de nous faire parvenir le [formulaire](#) dûment complété au plus tard le 6 mai 2011, à 16 h**. Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la collation des grades, veuillez prendre note qu'il ne sera pas possible, dans ce cas, de vous transmettre votre diplôme avant le mois d'août.

Il va de soi que votre participation à la collation des grades est conditionnelle à la reconnaissance de votre droit au diplôme d'ici là et, le cas échéant, au paiement de tout solde au titre des droits et des frais de scolarité. Il est donc extrêmement important que vous vous assuriez, d'une part, que la session antérieure de scolarité inscrite à votre dossier ne comporte aucune carence (note manquante, équivalence non traitée, etc.) et que, d'autre part, vous satisfassiez à toutes les exigences d'évaluation des cours que vous suivez actuellement. Il serait bon, à ce sujet, surtout si vous suivez des cours hors département ou hors faculté, que vous informiez les responsables de tels cours que tout retard à transmettre la note vous concernant peut compromettre votre participation à votre collation des grades. La Faculté se fera un devoir, par ailleurs, de vous prévenir, dans les jours précédant la collation des grades, dans le cas où un échec dans un cours retarderait votre diplomation.

J'espère avoir le privilège de vous y rencontrer et je vous prie d'agréer, cher finissant, chère finissante, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvio Normand
Doyen